

Nouveau programme fédéral

Allocation canadienne pour le logement

Le gouvernement du Canada vient de mettre en place un nouveau programme afin d'aider les locataires à faible revenu. L'**Allocation canadienne pour le logement** offre un paiement unique non imposable de 500 \$. On peut en faire la demande depuis le 12 décembre.

C'est l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui administre ce programme. Les gens ont jusqu'au 31 mars 2023 pour faire la demande.

La demande doit être faite en ligne. Le plus simple est de le faire par l'accès **Mon dossier** sur le site de l'Agence du revenu du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/services/impots/prestations-pour-enfants-et-familles/supplement-allocation-canadienne-logement.html>

Critères d'admissibilité :

- Être âgé d'au moins 15 ans au 1^{er} décembre 2022;
- Avoir produit une déclaration de revenus pour 2021;
- Être un résident du Canada aux fins de l'impôt en 2022;
- Avoir un revenu familial net rajusté de 20 000 \$ ou moins pour les particuliers ou de 35 000 \$ ou moins pour les familles;
- Le loyer en 2022 doit équivaloir à au moins 30 % de son revenu familial net de 2021;
- Être en mesure de fournir son adresse en 2022 et les coordonnées de son propriétaire.

Ce programme est nouveau et ne doit pas être confondu avec l'Allocation-Logement offert par le gouvernement du Québec depuis de nombreuses années.

Pour plus d'informations, les gens peuvent communiquer avec l'ACEF Montérégie-est au 450 375-1443.